

Fonctions Complémentaires 8 à 15

Fonction FS 8 : Présenter aux passants des informations municipales et de la publicité

Environnement concerné: les passants, les informations municipales, la publicité

Situation(s) concernée(s): toute la phase B

Validation de la fonction a) But de la fonction : Informer les passants sur les actualités municipales et des messages publicitaires. b) Nécessité ? Non obligatoire pour le transport, mais valorisante pour la commune et source de revenus potentiels. c) Possibilités de disparition/évolution : - Dues à une évolution des interacteurs concernés ? Non, les passants auront toujours besoin d'informations et les annonceurs d'espaces publicitaires. - Dues à un changement de principe : Utiliser uniquement d'autres supports (écrans numériques, applications mobiles dédiées) ? Oui, mais l'affichage physique reste un complément pertinent pour une large audience. d) Diagnostic : fonction souhaitable, non indispensable pour la fonction principale du transport, mais apporte une valeur ajoutée significative à l'espace public.

Degré de priorité de la fonction : 3

Caractérisation (critères d'appréciation) Classe de flexibilité (jugement global) : 2

a) Grandeurs caractéristiques/quantification/flexibilité/taux d'échange : - Surface d'affichage des informations municipales : souhaitable, format A2 minimum. - Surface d'affichage publicitaire : souhaitable, format A2 ou A1. - Fréquence de mise à jour : régulière pour les informations municipales (hebdomadaire/mensuelle), selon les campagnes pour la publicité. b) Critères valorisants (d'estime) : - Aspect esthétique et intégré au mobilier urbain. - Clarté et lisibilité des informations. - Possibilité d'affichage lumineux pour une meilleure visibilité nocturne. c) Impositions : - Respect de la réglementation locale sur l'affichage publicitaire. - Compatibilité avec les formats standards d'impression.

Fonction FS 9: Offrir aux passants des services divers

Environnement concerné: les passants, services additionnels (ex: distribution de dépliants, points de recharge, WiFi)

Situation(s) concernée(s): toute la phase B

Validation de la fonction a) But de la fonction : Améliorer l'expérience des passants en leur proposant des services complémentaires. b) Nécessité ? Non obligatoire, mais valorisante et source d'attractivité pour l'espace public. c) Possibilités de disparition/évolution : - Dues à une évolution des interacteurs concernés ? Non, les besoins de services évoluent mais ne disparaissent pas. - Dues à un changement de principe : Externalisation ou dématérialisation complète des services ?



Oui, mais certains services de proximité resteront pertinents. d) **Diagnostic**: fonction appréciable, non indispensable, dépend des besoins spécifiques et des contraintes budgétaires. Sera mise en œuvre selon les priorités des collectivités.

Degré de priorité de la fonction : 3

Caractérisation (critères d'appréciation) Classe de flexibilité (jugement global) : 1

a) Grandeurs caractéristiques/quantification/flexibilité/taux d'échange: - Type de services proposés: ex. distributeur de dépliants touristiques, point de recharge USB, accès WiFi, petite bibliothèque partagée. - Capacité du service: ex. nombre de prises, débit WiFi, volume de dépliants. - Disponibilité du service: 24/7 si possible pour certains services (recharge, WiFi). b) Critères valorisants (d'estime): - Facilité d'utilisation des services. - Design intégrant harmonieusement les services. - Sécurité des dispositifs (antivandalisme). c) Impositions: - Respect des normes de sécurité électrique (pour les prises de recharge). - Respect des réglementations sur l'accès public au WiFi.

Fonction FS 11 : Présenter un aspect adapté au site

Environnement concerné : le site d'implantation (urbain, rural, historique, moderne), l'esthétique générale de l'environnement.

Situation(s) concernée(s): toute la phase B

Validation de la fonction a) But de la fonction : Assurer l'intégration esthétique du mobilier dans son environnement. b) Nécessité ? Oui, fortement souhaitable pour l'acceptation et la valorisation du mobilier urbain. c) Possibilités de disparition/évolution : - Dues à une évolution des interacteurs concernés ? Non, le besoin d'intégration esthétique reste constant. - Dues à un changement de principe : Unification des designs quel que soit le site ? Non, cela irait à l'encontre de la fonction. d) Diagnostic : fonction indispensable pour l'acceptation et la durabilité de l'image du mobilier urbain.

Degré de priorité de la fonction : 1

Caractérisation (critères d'appréciation) Classe de flexibilité (jugement global) : 3

a) Grandeurs caractéristiques/quantification/flexibilité/taux d'échange: - Palette de couleurs et matériaux disponibles: large gamme pour s'adapter. - Style architectural: possibilité de déclinaisons (moderne, classique, etc.). - Dimensions: adaptabilité à la taille de l'espace disponible. b) Critères valorisants (d'estime): - Harmonie avec l'architecture environnante. - Valorisation du patrimoine local. - Perception positive par les usagers et les habitants. c) Impositions: - Respect des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des réglementations d'urbanisme spécifiques. - Concertation avec les architectes des Bâtiments de France pour les sites protégés.



Fonction FS 12: Supporter les conditions climatiques

Environnement concerné : le mobilier, les conditions météorologiques (pluie, vent, neige, soleil, gel, chaleur).

Situation(s) concernée(s): toute la phase B

Validation de la fonction a) But de la fonction : Assurer la pérennité et le bon fonctionnement du mobilier face aux intempéries. b) Nécessité ? Oui, indispensable pour la durabilité et la sécurité du mobilier. c) Possibilités de disparition/évolution : - Dues à une évolution des interacteurs concernés ? Non, les conditions climatiques restent une contrainte. - Dues à un changement de principe : Protection active du mobilier ? Non, la conception passive reste la norme. d) Diagnostic : fonction indispensable et non négociable.

Degré de priorité de la fonction : 1

Caractérisation (critères d'appréciation) Classe de flexibilité (jugement global) : 3

a) Grandeurs caractéristiques/quantification/flexibilité/taux d'échange: - Résistance au vent: calculs selon les normes (ex. Eurocodes, zones de vent). - Résistance à la pluie: étanchéité des composants, systèmes d'évacuation de l'eau. - Résistance aux UV: matériaux stables aux rayonnements solaires. - Tenue aux températures extrêmes: plage de température d'utilisation et de stockage. - Résistance au gel/dégel: matériaux non gélifs. - Résistance à la corrosion: traitements anti-corrosion, matériaux inoxydables. b) Critères valorisants (d'estime): - Absence de dégradation prématurée (rouille, fissuration, décoloration). - Maintien de l'esthétique dans le temps. c) Impositions: - Respect des normes de construction et de matériaux pour l'extérieur. - Utilisation de matériaux certifiés pour leur résistance aux intempéries.

Fonction FS 13 : Être adapté à la voirie et à l'infrastructure

Environnement concerné : le mobilier, l'espace public (trottoirs, chaussées, réseaux souterrains, mobilier existant).

Situation(s) concernée(s): toute la phase B

Validation de la fonction a) But de la fonction : Permettre l'implantation du mobilier sans gêner l'infrastructure existante ni les usages de la voirie. b) Nécessité ? Oui, indispensable pour l'intégration physique et fonctionnelle. c) Possibilités de disparition/évolution : - Dues à une évolution des interacteurs concernés ? Non, la contrainte d'adaptation à l'espace public demeure. - Dues à un changement de principe : Adaptation de la voirie au mobilier ? Non, le mobilier doit s'adapter à la voirie existante. d) Diagnostic : fonction indispensable pour le déploiement et le bon fonctionnement du mobilier.

Degré de priorité de la fonction : 1



Caractérisation (critères d'appréciation) Classe de flexibilité (jugement global) : 3

a) Grandeurs caractéristiques/quantification/flexibilité/taux d'échange: - Emprise au sol: minimale, adaptable aux largeurs de trottoir. - Hauteur: compatible avec les gabarits, sans gêner la visibilité (panneaux de signalisation, feux). - Profondeur d'ancrage: adaptée aux réseaux souterrains (gaz, électricité, eau, télécoms). - Poids: compatible avec la capacité portante des sols et des dalles. - Flexibilité de montage: possibilité d'installation sur différents types de surfaces (béton, enrobé, pavés). b) Critères valorisants (d'estime): - Facilité d'installation et de maintenance. - Absence de dégradations sur l'infrastructure existante. - Intégration discrète sans "sur-encombrement". c) Impositions: - Respect des plans des réseaux souterrains (DICT - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux). - Respect des normes de voirie et d'accessibilité (PMR).

Fonction FS 14: Ne pas perturber la circulation des piétons et voitures

Environnement concerné : le mobilier, les flux de piétons, les flux de véhicules.

Situation(s) concernée(s): toute la phase B

Validation de la fonction a) But de la fonction : Assurer la sécurité et la fluidité des déplacements autour du mobilier. b) Nécessité ? Oui, indispensable pour la sécurité publique et la conformité réglementaire. c) Possibilités de disparition/évolution : - Dues à une évolution des interacteurs concernés ? Non, les flux de circulation restent une contrainte majeure. - Dues à un changement de principe : Redirection des flux de circulation ? Non, le mobilier doit s'adapter aux flux existants. d) Diagnostic : fonction indispensable et non négociable.

Degré de priorité de la fonction : 1

Caractérisation (critères d'appréciation) Classe de flexibilité (jugement global) : 3

a) Grandeurs caractéristiques/quantification/flexibilité/taux d'échange: - Largeur minimale de passage pour les piétons: conforme aux normes PMR (ex. 1,40m en France). - Visibilité dégagée pour les conducteurs aux intersections. - Hauteur des éléments bas pour éviter les heurts. - Pas d'éléments saillants dangereux. - Résistance aux chocs véhicules (pour les éléments en bord de chaussée). b) Critères valorisants (d'estime): - Sentiment de sécurité pour les usagers. - Design compact et non encombrant. - Absence de "points noirs" de visibilité. c) Impositions: - Respect du Code de la Route et des normes de voirie. - Respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).



Fonction FS 15 : Supporter les agressions humaines, animales, végétales, de micro-organismes

Environnement concerné: le mobilier, les diverses formes d'agression (vandalisme, graffitis, chocs, déjections animales, racines d'arbres, moisissures, insectes).

Situation(s) concernée(s): toute la phase B

Validation de la fonction a) But de la fonction : Maintenir l'intégrité structurelle et esthétique du mobilier face aux agressions diverses. b) Nécessité ? Oui, indispensable pour la durabilité, la sécurité et la propreté du mobilier. c) Possibilités de disparition/évolution : - Dues à une évolution des interacteurs concernés ? Non, les agressions restent une réalité de l'espace public. - Dues à un changement de principe : Surveillance constante ou remplacement rapide ? Non, la résistance intrinsèque est primordiale. d) Diagnostic : fonction indispensable et non négociable pour la pérennité de l'investissement.

Degré de priorité de la fonction : 1

Caractérisation (critères d'appréciation) Classe de flexibilité (jugement global) : 3

a) Grandeurs caractéristiques/quantification/flexibilité/taux d'échange : - Résistance au vandalisme : matériaux robustes, fixations inviolables, surfaces anti-graffitis. - Résistance aux chocs (humains/petits véhicules) : structure renforcée. - Résistance aux déjections animales : surfaces faciles à nettoyer, revêtements adaptés. - Résistance à la végétation : matériaux non altérables par les racines, traitement contre les mousses et lichens. - Résistance aux micro-organismes/insectes : matériaux imputrescibles, traitements fongicides/insecticides si nécessaire. - Facilité de nettoyage et de remise en état. b) Critères valorisants (d'estime) : - Aspect propre et entretenu dans le temps. - Durabilité perçue du mobilier. - Coût de maintenance réduit. c) Impositions : - Utilisation de matériaux résistants et durables (ex. acier galvanisé, aluminium anodisé, bois traité, bétons haute performance). - Conception minimisant les prises pour graffitis et affiches sauvages. - Accessibilité pour le nettoyage et l'entretien.